

AVIS DE PUBLICITE – APPEL À CANDIDATURE DE CHALETS OU COMPTOIRS DE RESTAURATION MARCHÉ DE NOËL 2026

La ville de Torreilles organise son traditionnel « Marché de Noël » à l'occasion des festivités de fin d'année, du jeudi 17 au dimanche 20 décembre 2026.

Cadre juridique :

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, entrée en application le 1er juillet 2017, qui introduit dans le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) les articles L. 2122-1-1 à L. 2122-1-4. Ces nouvelles dispositions soumettent la délivrance de certains titres d'occupation du domaine public à une procédure de sélection entre les candidats potentiels, lorsque leur octroi a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique sur le domaine public.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalise par une convention signée entre la ville et le preneur.

Contexte :

La consultation porte sur la mise à disposition à usage commercial, de 8 chalets en bois d'une superficie de 6 m² (3m x 2m) et de 5 comptoirs de 200 x 60 x 103 cm à des commerçants sédentaires et non sédentaires, artisans, forains régulièrement immatriculés et pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité sur le domaine public.

Description des emplacements :

Les chalets :

7 chalets de dimension 3 x 2 m seront installés sur l'allée de la place Louis Blasi sous chapiteau et **1** chalet sucré se situera sur la dalle ronde, à proximité des jeux pour enfants, en dehors du chapiteau.

Ils seront équipés :

- d'un éclairage extérieur
- de 2 prises 16 ampères

- d'une tablette rabattable à l'intérieur sur toute la façade avant du chalet
- Un point d'eau à proximité.

Les comptoirs :

Les comptoirs sont de dimensions L200 cm, l60 cm, H103 cm et seront installés sur l'allée de la place Louis Blasi sous le chapiteau.

Ils seront équipés de :

- 1 table
- 1 prise électrique de 16 amp
- 1 point d'eau à proximité

Un espace partagé de restauration avec tables et chaises sera installé devant les chalets et comptoirs de restauration. Le mobilier nécessaire devra être fourni par les occupants selon le règlement de consultation (cf 8. MOBILIER ET ESPACES DE CONVIVIALITÉ).

Les emplacements seront mis à disposition un jour avant et après la manifestation soit du mercredi 16 au lundi 21 décembre 2026.

Les jours, les horaires et les tarifs sont précisés dans le règlement de consultation joint au dossier.

Composition du dossier de candidature :

Chaque candidat devra remettre un dossier de candidature comportant :

- la fiche de candidature dûment complétée et signée,
- les photos récentes des produits qui seront proposés (une présentation illustrée du projet peut accompagner le dossier),
- le règlement de consultation du Marché de Noël paraphé et signé,
- la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité de l'exposant,
- la photocopie recto/verso de la carte de commerçant non sédentaire,
- un extrait KBIS ou une attestation d'inscription au registre des métiers de moins de 3 mois,
- une attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle en rapport avec l'activité et valable pour la période de la manifestation,
- la déclaration URSSAF en cas de présence d'employés.

Tout dossier incomplet ou ne permettant pas l'analyse de l'offre du candidat sera écarté.
Pour tout renseignement complémentaire, les personnes pourront contacter la mairie par mail ou téléphone :

Mail : noel@torreilles.fr

Téléphone : 04 68 28 32 02

Critères de sélection :

Tous les dossiers de candidature sont soumis à l'avis d'une commission consultative se réunissant en une ou plusieurs sessions.

L'attribution des chalets et comptoirs se fera en fonction de critères qualitatifs liés aux objectifs et à l'image du « Marché de Noël » et de la ville de Torreilles. Seront notamment pris en compte :

la qualité et l'originalité des produits proposés, le lien avec la saison d'hiver, la décoration du chalet et la présentation des produits.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité, ainsi que le nombre de chalet par exposant. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence.

De même, l'admission à une édition du « Marché de Noël » n'implique pas la participation aux éditions suivantes. La sélection du dossier de l'exploitant aboutira à la signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Dépôt des candidatures :

Date de mise en ligne sur le site de la ville : Lundi 28 septembre 2026

Date limite de réception des offres : Vendredi 16 octobre 2026

Adresse de réception du dossier :

- Soit par mail à l'adresse : noel@torreilles.fr (documents fournis en format PDF),

- Soit par envoi postal ou dépôt du pli à l'adresse suivante :

Mairie de Torreilles

Marché de Noël

1 avenue de la Méditerranée

66440 Torreilles